

# Compte Rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2007

L'an deux mil sept, le vingt décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 12 décembre 2007

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Armand DUMONT, Véronique MENZEL, Alain MONNOT.

Absent excusé : \*

Secrétaire de séance : Armand DUMONT

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

## I) Approbation du procès verbal du 26 novembre 2007.

Le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2007 est adopté à l'unanimité et signé.

## II) Affaires Financières

### ➤ Décision modificative n°4 – Budget Communal

Le Maire expose qu'une étude réalisée en 2003, avait été imputée au compte 2031, donc en investissement. Celle-ci n'ayant pas été suivie de travaux à ce jour, elle doit être amortie en fonctionnement. Il est à noter que les crédits budgétaires ne sont actuellement pas inscrits, mais que le Trésor demande que cette écriture de régularisation soit effectuée pour le 31/12/2007.

Le Maire propose donc la DM suivante:

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
R28031 : Amortissement des frais d'étude		3 000,00 €
R1323-130 : Subvention Conseil Général ER		-3 000,00 €
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D6811 : Dotation aux amortissements	3 000,00 €	
D6282 : Frais de gardiennage	-3 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°4 du Budget Communal 2007 ci-dessus présentée.

### ➤ **Décision modificative n°2 –Régie des Remontées Mécaniques**

Le Maire expose que l'étude commandée l'an dernier à MDP concernant l'aménagement des gares haute et basse du Funiculaire a été imputée en investissement au compte 203. Or, celle-ci ne sera pas suivie de travaux, au moins dans l'immédiat. Par conséquent, les comptes d'imputation de cette dépense ainsi que des subventions correspondantes doivent être changés pour des comptes de fonctionnement.

De même, un chèque impayé nécessite l'inscription de crédits au chapitre 67.

Enfin, suite à la réception de la subvention des canons neige, la dotation aux amortissements correspondante doit être augmentée.

Le Maire propose donc la DM suivante:

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D13913 : Amortissement subventions départementales	1 600,00 €	
D2315-122 : Aménagement gares Funiculaire	-1 600,00 €	
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D617 : Frais d'étude	30 000,00 €	
D673 : Titres annulés sur exercices antérieurs	100,00 €	
R7472 : Subventions Région		18 000,00 €
R7473 : Subventions Département		10 500,00 €
R777 : Dotation aux amortissements des subventions		1 600,00 €
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°2 du Budget Régie des Remontées Mécaniques 2007 ci-dessus présentée.

### ➤ **Décision modificative n°2 –Eau et Assainissement**

Le Maire expose qu'un solde d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour la création du collecteur des Combes (travaux de 2003), nous a été adressé par la DDE.

De plus, l'installation de la station de pompage près du funiculaire doit faire l'objet d'une opération séparée au budget.

Le Maire propose donc la DM suivante:

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D2315-101 : Station d'épuration	-20 000,00 €	
D2315-104 : Station de pompage	17 300,00 €	
D2315 : Maîtrise d'œuvre assainissement des Combes	2 700,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°2 du Budget Eau et Assainissement 2007 ci-dessus présentée.

➤ **Demande de remise gracieuse sur facturation d'eau**

Monsieur le Maire donne lecture d'une réclamation faite par Robert MARTEL et Aurélie CONNAN (locataire de Yves et Marie-Odile CHATAIN) concernant leur consommation d'eau de 2006-2007, soit 289 m<sup>3</sup>. Après vérification, il s'avère qu'une fuite à la sortie du compteur, réparée depuis, a eu lieu sur ce branchement.

Compte tenu de la délibération du 10/09/1997 définissant les modalités de calcul à appliquer dans ce cas (consommation de l'année précédente + 10% du surplus constaté), de la consommation facturée à Monsieur et Madame Yves et Marie-Odile CHATAIN en 2005-2006 de 62 m<sup>3</sup> et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dégrever Monsieur et Madame Yves et Marie-Odile CHATAIN jusqu'à une consommation de 85 m<sup>3</sup> ( $62+(289-62)\times 10\%$ ).

➤ **Demande de remise gracieuse sur facturation d'eau**

Madame Véronique MENZEL quitte l'assemblée le temps de cette délibération celle-ci étant directement concernée.

Monsieur le Maire donne lecture d'une réclamation faite par Madame Véronique MENZEL concernant sa consommation d'eau de 2006-2007, soit 155 m<sup>3</sup>. Après vérification, il s'avère qu'une fuite à la sortie du compteur, réparée depuis, a eu lieu sur ce branchement.

Compte tenu de la délibération du 10/09/1997 définissant les modalités de calcul à appliquer dans ce cas (consommation de l'année précédente + 10% du surplus constaté), de la consommation facturée à Madame Véronique MENZEL en 2005-2006 de 126 m<sup>3</sup> et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dégrever Madame Véronique MENZEL jusqu'à une consommation de 129 m<sup>3</sup> ( $126+(155-126)\times 10\%$ ).

➤ **Demande de remise gracieuse sur facturation d'eau**

Monsieur Armand DUMONT quitte l'assemblée le temps de cette délibération celui-ci étant directement concerné.

Monsieur le Maire donne lecture d'une réclamation faite par Monsieur Armand DUMONT concernant sa consommation d'eau de 2006-2007, soit 218 m<sup>3</sup>. Après vérification, il s'avère qu'une fuite à la sortie du compteur, réparée depuis, a eu lieu sur ce branchement.

Compte tenu de la délibération du 10/09/1997 définissant les modalités de calcul à appliquer dans ce cas (consommation de l'année précédente + 10% du surplus constaté), de la consommation facturée à Monsieur Armand DUMONT en 2005-2006 de 150 m<sup>3</sup> et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dégrever Monsieur Armand DUMONT jusqu'à une consommation de 157 m<sup>3</sup> ( $150+(218-150)\times 10\%$ ).

Messieurs MONNOT et BOISSELIER exposent que ce mode de calcul de dégrèvement est sans doute dépassé et qu'une discussion sur la question serait nécessaire pour mettre en place de nouvelles dispositions plus adéquates. Plusieurs membres du conseil partagent leur avis et il est alors décidé que ce point sera mis à l'ordre du prochain conseil.

### ➤ **Demande de remise gracieuse sur pénalité de retard sur paiement de TLE (Taxe Locale d'Équipement)**

Monsieur le Maire rappelle que lorsqu'un administré dépose une demande d'autorisation d'urbanisme ayant pour but la création de surface habitable, lors de l'attribution de l'autorisation, les services de la DDE lui notifient le montant de la TLE correspondante qui est due à la commune.

Monsieur le Maire présente la demande de remise gracieuse des pénalités de retard suite à non paiement du solde d'une TLE, présentée par Monsieur PERRAUD Jean. En effet, celui-ci ayant rencontré des difficultés financières suite à un arrêt maladie de 6 mois, il n'a pas honoré le règlement du solde de la TLE dont il était redevable.

Plusieurs membres du conseil soulignent que :

- ✓ La personne concernée n'est pas dans une situation sociale préoccupante,
- ✓ Le montant des pénalités de retard, soit 25€ reste modeste.

Après en avoir délibéré, la demande de remise gracieuse sur pénalités de retard est rejetée par le Conseil Municipal avec 4 voix contre (Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL et Alain MONNOT), 3 abstentions (Anne BLONDEAU, Gabriel COUTURIER et Armand DUMONT) et 1 voix pour (Véronique MENZEL).

## **III) Travaux**

### ➤ **Demande de subvention au Conseil Général**

Monsieur le Maire expose que pour les projets :

- ✓ Aménagement de la gare haute du Funiculaire
- ✓ Réalisation de chicanes et ralentisseurs sur le CD30
- ✓ 3<sup>ème</sup> tranche des abords des écoles (carrefour CD30 / Chemin du Funiculaire)

des demandes de subventions devront être présentées lors de la prochaine conférence territoriale et nécessiteront une délibération du conseil. Toutefois, n'ayant pas encore les chiffrages à ce jour, la question est reportée au prochain conseil.

Monsieur le Maire précise concernant ces projets que :

- ✓ à la demande de l'architecte qui a été remercié sur le projet de la gare haute, des négociations sont en cours pour lui accorder une seconde chance de suivre le projet.
- ✓ Un rendez-vous est fixé avec Philippe DILIGENT de la DDE, le mardi 8 janvier 2008, à 9h30, en Mairie, pour travailler aux projets de chicanes et ralentisseurs et sur la 3<sup>ème</sup> tranche des abords des écoles.

## **IV) Questions diverses**

### **➤ Réunion Tunnel de Saint Pancrasse**

Monsieur le Maire relate les débats de la réunion organisée ce jour concernant les travaux de réalésage du tunnel de Saint Pancrasse.

Le compte rendu de cette réunion sera disponible, dès sa réception, auprès du secrétariat de la Mairie, pour tous les élus qui souhaiteraient en prendre connaissance.

Deux informations à retenir sont dès à présent annoncées :

- ✓ Organisation au printemps (après les élections municipales) de réunions de concertation avec les habitants du plateau pour entendre leurs besoins et contraintes face aux impératifs du chantier,
- ✓ Planning des travaux repoussé au 2<sup>ème</sup> semestre 2010, après le départ des centres de soins.

### **➤ SISCO**

Concernant l'audit de la cantine (diagnostic + planning et chiffrage des travaux de mise aux normes par tranches si possible + comparaison avec une potentielle externalisation de la préparation des repas...), le SISCO doit recevoir les résultats avant la fin de l'année. À suivre.

Les élus du SISCO soulignent que le repas de Noël du restaurant scolaire a été préparé par Le Maire avec l'aide de l'équipe cantine.

L'arbre de Noël du personnel, organisé cette année par le SISCO a été apprécié de tous.

Monsieur DUMONT souligne toutefois, qu'il n'amènera pas ses enfants l'an prochain, car la remise des cadeaux aux enfants du personnel a été très mal vécue par l'ensemble des enfants des élus qui ne recevaient rien. Monsieur BOISSELIER et Madame CHRISTOPHEL confirment que pour les tout-petits, ceci n'est effectivement pas évident à gérer. Peut-être que l'an prochain la question de l'achat d'un petit cadeau pour marquer l'évènement pourrait être envisagé. De même, il est souligné que les agents communaux sans enfant ne reçoivent pas non plus de cadeau alors que le SISCO et la CCPPR en offrent un à leurs agents sans enfant en âge de recevoir des cadeaux.

La prochaine équipe municipale pourra se positionner sur ces 2 points.

L'avis de la sous-commission de sécurité du SDIS concernant l'ouverture des bâtiments des écoles est toujours en attente suite aux travaux réalisés et à la nouvelle demande d'avis formulée par le SISCO. Le Maire demande à la Présidente du SISCO de faire un courrier au Capitaine BESSORA pour obtenir rapidement ce nouvel avis.

### **➤ Vœux des Trois Villages**

Monsieur le Maire rappelle que les Vœux se dérouleront le Samedi 5 janvier 2008. Il demande des volontaires pour aider au montage du chapiteau à 15h00 le jour même.

Messieurs MONNOT, DUMONT et COUTURIER devraient pouvoir se libérer pour aider au montage.

➤ **Gazette et Plateau.comcom**

La prochaine parution de la Gazette aura lieu courant janvier 2008.

Monsieur COUTURIER expose que des articles du SICIOMG concernant la gestion des déchets électroménagers et déchets verts seront bientôt proposés. Une parution dans le Plateau.comcom de février semble s'imposer.

➤ **Vidéo et expo "Le Plateau comme une île"**

Monsieur CHOQUET présente le travail d'un groupe d'élèves du Lycée Horticole de St Ismier, sur le Plateau des Petites Roches. Une vidéo est présentée à l'assemblée. C'est un regard extérieur sur le plateau, retranscrit par des prises de vues et des interviews de plusieurs personnes, habitants, touristes, élus, membres d'associations etc.... Il est précisé qu'un livre de photos grand format et un jeu de photos de détails existent et pourraient être mis à disposition de la Mairie ou / et de la MSP (voire des Mairies voisines) pour une exposition.

L'assemblée apprécie la qualité du travail vidéo des élèves et confirme qu'il serait intéressant qu'un maximum de gens puisse profiter de ce travail et des photos réalisées par ses élèves.

La vidéo sera présentée lors des Vœux des Trois Villages et courant février 2008, après parution d'un article dans le Plateau.comcom, une exposition sera organisée en Mairie.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée  
au Jeudi 24 janvier 2008 à 20h30.***

**La séance est levée à 22h00.**